



NOS AMBITIONS POUR LA MONTAGNE

PLM consacre ce mois-ci son dossier à un entretien exclusif avec Annie Genevard, vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée du Doubs, qui a accédé à la présidence de l'Association nationale des élus de la montagne lors de son Congrès à la mi-octobre, à Morteau. Elle salue l'action et les conseils des anciens présidents de l'Association. « Il est essentiel de faire fructifier le patrimoine extraordinaire qu'ils nous ont laissé et qui a tant apporté à la montagne, souligne-t-elle. Sans eux, il n'y aurait plus de prise en compte de la montagne dans les politiques publiques. Je m'inscris dans leur filiation. »

À partir de sa perception de la situation de la montagne dans la société d'aujourd'hui, la nouvelle présidente fait part des principes qui l'animent et des objectifs qu'elle entend défendre au cours des deux années à venir.



BRUNO GAUMONT

ANNIE GENEVARD

« Nous devons être dans une logique de coconstruction avec les pouvoirs publics »

Dans un entretien exclusif, la nouvelle présidente de l'ANEM, qui avait été rapporteure de l'Acte II de la loi montagne en 2016, rappelle notamment que « la négligence des territoires » entraîne des risques majeurs.

Dans ce cadre, elle entend intensifier l'écoute des élus de la montagne et confirme son engagement pour que l'ANEM continue d'être l'aiguillon des politiques publiques afin que la montagne soit reconnue à sa place légitime.

PLM : *Quelle est votre perception de la place de la montagne dans la société d'aujourd'hui ?*

Annie Genevard : Les Français reconnaissent la montagne comme un espace de très grande qualité à vocations diverses selon que l'on y vit ou que l'on vient s'y ressourcer. Ses habitants considèrent que c'est un espace où vivre et travailler sont pleinement compatibles. À partir de là, nos populations aspirent légitimement à bénéficier du même niveau d'équipement territorial que dans le reste de la France.

D'où l'impatience numérique, les revendications en termes d'infrastructures ferroviaires et routières ou l'indignation devant les problèmes qu'elles rencontrent en termes de santé ou d'école publique. De leur côté, les Français qui viennent se ressourcer en montagne identifient nos territoires comme un lieu tout à fait privilégié dont ils attendent une qualité environnementale, paysagère et touristique exceptionnelle. La montagne bénéficie, à tous les niveaux, d'un capital « sympathie » incontestable.

PLM : *Pour autant, peut-on réellement considérer que les habitants, disons, de la plaine, manifestent une authentique solidarité envers les habitants des territoires de montagne ?*

A.G. : Il convient déjà de noter que ce sont des mondes moins étanches qu'ils ont pu l'être dans le passé parce que, au moins pour certains massifs, l'accès à la montagne s'est amélioré grâce à de nouveaux équipements même si, à l'intérieur des massifs, c'est parfois plus compliqué. Il n'y a plus, comme lors les siècles précédents,

S'ADAPTER À LA SPÉCIFICITÉ DE L'ACCÈS AUX SOINS EN MONTAGNE

L'accès aux soins est un sujet prioritaire qui nécessite, compte tenu de l'évolution de la démographie médicale et des nouveaux modes d'exercice, des mesures d'accompagnement ou d'incitation efficaces et spécifiques en montagne. Dans une motion adoptée lors du Congrès de l'ANEM à Morveau, les élus de la montagne demandent l'assouplissement du cahier des charges pour l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires, un service de médecine générale accessible en vingt minutes maximum, d'urgence en trente minutes et de maternité en quarante-cinq minutes de trajet automobile. Dans les territoires très enclavés, le schéma régional d'organisation des soins doit prévoir un système de transport sanitaire d'urgence par voie aérienne. Les élus demandent également une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire national, une affectation des praticiens territoriaux de médecine générale prioritairement dans les territoires de montagne sous-dotés et le maintien d'un réseau hospitalier de proximité en montagne afin de conserver certaines spécialités chirurgicales du fait d'une population multipliée par cinq ou six l'hiver et/ou l'été, d'activités sportives à risques, de l'exposition à des intempéries et à des catastrophes naturelles, tous ces éléments exigeant une limitation du temps de transport.



des univers qui se méconnaissent. Maintenant, de là à parler de solidarité, c'est autre chose... J'estime que la montagne n'a pas toujours été bien traitée dans les politiques publiques. J'en veux pour preuve l'analyse comparée des moyens déployés pour la plaine et pour la montagne : clairement, ils ne sont pas équivalents. En montagne, certains équipements attendent toujours d'être réalisés. C'est plus compliqué sur nos territoires pour toutes les raisons que l'on devine, mais ce n'est pas une raison.

PLM : Comment l'expliquez-vous et comment y remédier ?

A.G. : Disons que deux points au moins ne sont pas suffisamment reconnus par les politiques publiques : d'abord, la notion de handicap naturel qui a fondé la première loi montagne ; ensuite, les aménités que la montagne apporte à la nation ne sont pas estimées à leur juste valeur. Finalement, on subit la double peine. On s'aperçoit d'ailleurs que les régions et les départements sont plus sensibles à l'équité territoriale que ne l'est l'État. Or, c'est avant tout la responsabilité de l'État français de faire en sorte que la solidarité nationale existe réellement.

PLM : Depuis l'adoption de l'Acte II de la loi montagne, voté il y a maintenant deux ans, quelles sont les réelles avancées en termes d'efficacité enregistrées ?



Béatrice Goussier

« Les populations de montagne aspirent légitimement à bénéficier du même niveau d'équipement que dans le reste de la France. D'où l'impatience numérique, les revendications en termes d'infrastructures ferroviaires et routières ou l'indignation devant les problèmes qu'elles rencontrent en termes de santé ou d'école publique. »

LES PRÉDÉCESSEURS D'ANNIE GENEVARD À LA PRÉSIDENTE DE L'ANEM

1984-1986 : Louis Besson, député de la Savoie
 1986-1988 : Jean Briane, député de l'Aveyron
 1988-1990 : Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège
 1990-1992 : Jean Faure, sénateur de l'Isère
 1992-1994 : Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège
 1994-1996 : Patrick Ollier, député des Hautes-Alpes
 1996-1998 : Didier Migaud, député de l'Isère
 1998-2000 : Michel Bouvard, député de la Savoie,
 2000-2002 : Jean-Louis Idiart, député de la Haute-Garonne
 2002-2004 : Pierre Jarlier, sénateur du Cantal
 2004-2006 : François Brottes, député de l'Isère
 2006-2008 : Martial Saddier, député de la Haute-Savoie
 2008-2010 : Henri Nayrou, député de l'Ariège
 2010-2012 : Vincent Descœur, député du Cantal
 2012-2014 : Frédérique Massat, députée de l'Ariège
 2014-2016 : Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire
 2016-2018 : Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère

A.G. : Nous devons nous réjouir au premier chef qu'à chaque fois que de grandes orientations doivent être prises, la montagne soit désormais consultée par le biais des comités de massif. Je pense, par exemple, aux schémas régionaux d'aménagement du territoire dont ils ont la charge. Je pense, en particulier, aux schémas de développement économique. Les massifs sont non seulement concertés mais leur avis est pris en compte. Cela porte déjà ses fruits.

PLM : Tout aussi concrètement, en quoi l'ANEM a-t-elle joué un rôle essentiel dans l'élaboration de cet Acte II ?

A.G. : Je vais prendre quelques exemples. Il est maintenant inscrit dans la loi que la carte scolaire doit désormais tenir compte de la configuration territoriale de la montagne. Après, tout est dans l'application. Sur ce plan, l'ANEM a obtenu la nomination d'un référent « montagne » au ministère de l'Éducation nationale. Autre cas tangible : en matière numérique, le New Deal mis en place par le gouvernement s'est inspiré de nos travaux effectués dans le cadre de l'Acte II de la loi montagne. Nous sommes parvenus à ce que l'implantation de pylônes pour la téléphonie mobile soit facilitée et effective en montagne, avec l'approbation du Conseil national de la montagne. Nous ne sommes pas au bout du >>>



FAIRE RESPECTER LA LOI EN MATIÈRE DE CARTE SCOLAIRE

L'ANEM a fortement œuvré pour l'adoption de l'article 15 de l'Acte II de la loi montagne, codifié à l'article L. 212-3 du Code de l'éducation, qui justifie l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire en montagne, notamment pour les seuils d'ouverture et de fermeture de classes. Il n'en demeure pas moins que, chaque année, lors de l'élaboration de la carte scolaire, certains directeurs académiques de l'Éducation nationale ignorent encore la loi.

Pourtant, chacun le sait, l'école est un service public essentiel et stratégique pour l'avenir des territoires de montagne. Sa présence est vitale pour le développement local, l'aménagement du territoire et détermine le choix des familles pour s'établir dans une commune. La préservation du maillage du service public de l'éducation et du maintien du taux d'encadrement par élève des écoles et collèges en zone de montagne, ainsi que les moyens affectés au suivi des enfants en difficulté et au remplacement des enseignants, sont essentiels pour la vitalité des territoires de montagne.

Espérons que la désignation du référent montagne au sein du ministère de l'Éducation nationale fasse avancer la spécificité montagnarde.

»»» chemin, certes. Il y a encore des endroits en difficulté dans ce secteur mais les grandes orientations données dans le New Deal ont été inspirées par le travail de l'ANEM, de l'avis même des opérateurs.

PLM : *Quels sont les principaux problèmes à résoudre auxquels l'ANEM va particulièrement s'attacher au cours de votre présidence ?*

A.G. : Ils sont évidemment nombreux mais je mettrai aujourd'hui l'accent sur l'accès aux soins qui reste en panne en dépit des pistes que nous avons déjà indiquées. Je pense notamment aux maisons médicales dont nous proposons qu'en montagne elles puissent ouvrir avec plusieurs professionnels mais un seul médecin alors que, dans la réglementation nationale, il en faut au moins deux. C'est qu'en montagne, quand on a un médecin généraliste, on est déjà content... Sur cette question, le gouvernement reste un peu frileux, probablement par crainte que nos demandes ne soient reprises et étendues à toute la ruralité alors que nous n'avons cessé de le dire : la montagne est en partie rurale mais pas seulement. On ne peut donc pas confondre les deux.

PLM : *Autre problème majeur pour de nombreux habitants des territoires de montagne : les prédateurs...*

A.G. : Nous avons le sentiment que le gouvernement n'a pas une position équilibrée en matière de préservation du pastoralisme. Il est dans une logique écologique. À ce propos, on voit bien ce qui se passe aujourd'hui dans les Pyrénées avec la réintroduction de l'ours. Lorsque les choses se font malgré les élus, pour ne pas dire contre les élus, on court à la catastrophe et à l'affrontement. Parce que l'économie de la montagne est très liée à l'agriculture et au pastoralisme. Le jour où il n'y aura plus de pastoralisme et d'élevage en montagne, ce ne sera plus la montagne. Ce n'est pas possible. Il faut une cohérence et un équilibre. Or, cet équilibre, aujourd'hui n'y est pas et on ne peut pas rester sourd devant la détresse des bergers. Je prends l'engagement que l'ANEM – qui a déjà obtenu l'augmentation des tirs de prélèvement – continuera fortement à mener ce combat, à être une sentinelle.

PLM : *Comment l'ANEM peut-elle devenir encore plus efficace pour accroître son influence dans les politiques publiques ?*

A.G. : C'est vraiment l'ANEM qui a entre-tenu la flamme de la montagne dans les politiques publiques. Nous devons donc continuer à veiller à ce que notre association renforce toujours sa légitimité. Cela signifie que nous allons intensifier notre dé-

ploiement territorial en allant encore davantage à la rencontre des élus locaux afin d'être toujours plus en phase avec eux. Ce sont nos forces vives. Nous leur devons à la fois de l'assistance et d'être leur porte-parole. Et puis, à l'autre bout de la chaîne, il faut que nous soyons constamment en connexion avec les pouvoirs publics au plus haut niveau de décision, c'est-à-dire avec le gouvernement. Cela tombe bien : lors du dernier Congrès de l'ANEM, Sébastien Lecornu, ministre délégué à la Cohésion des territoires, a exprimé sa volonté de faire en sorte que l'ANEM soit bien présente au sein de la Conférence nationale des territoires.

PLM : *Dans ce contexte, qu'attendez-vous des élus de la montagne sur leurs territoires ?*

A.G. : Nous leur demandons d'être encore plus nos « capteurs », de continuer à exprimer leurs préoccupations et d'être continuellement nos interlocuteurs de façon à ce que nous puissions être dans un portage efficace de leurs difficultés ou de leurs suggestions parce que les territoires ont beaucoup d'intelligence et d'imagination. J'ai d'ailleurs confié à la secrétaire générale, Jeanine Dubié, le pilotage du déploiement de l'ANEM sur le territoire et j'y participerai aussi, naturellement. Jeanine sera particu-



S'OPPOSER À LA PRATIQUE DU FAIT ACCOMPLI EN MATIÈRE DE PRÉDATEURS

Partant du constat invariable que grands prédateurs et pastoralisme sont incompatibles, l'Association place la concertation au cœur de ce dossier. Elle défend avec constance le droit des éleveurs dont l'activité est essentielle à l'entretien, à la sécurisation et à l'accessibilité des espaces montagnards, à ne pas supporter les surcoûts induits par les politiques menées par l'État en matière de prédateurs. Le dialogue est certes difficile puisqu'il est ouvert aux représentants de l'État, des collectivités, des éleveurs et des environnementalistes. Mais il est indispensable pour ne pas subir la dictature des chiffres, qu'il s'agisse des effectifs de loups ou d'ours, du nombre annuel de retraits praticables, ou des fonds à prévoir pour la prévention et l'indemnisation des attaques.



Bruno Guinard

« Nous irons encore davantage à la rencontre des élus locaux. Nous leur demanderons d'être encore plus nos « capteurs », de continuer à exprimer leurs préoccupations et d'être continuellement nos interlocuteurs de façon à ce que nous puissions être dans un portage efficace de leurs difficultés ou de leurs suggestions parce que les territoires ont beaucoup d'intelligence et d'imagination. »

lièrement disponible pour se rendre sur le terrain et rencontrer les élus. Ce travail va donc amplifier la notoriété de l'ANEM et sa juste prise en compte par les pouvoirs publics et par le gouvernement. C'est une orientation très forte.

PLM : *Qu'espérez-vous de la nouvelle gouvernance qui vient d'être mise en place ?*

A.G. : Avec l'Acte II de la loi montagne, les comités de massif ont déjà pris une place tout à fait conséquente. La semaine dernière, celui du Jura s'est réuni. Étaient présents des représentants nationaux et même européens. Ils étaient venus parler de mobilité. Et les voilà à promouvoir le covoiturage et les mobilités douces alors que nous, dans notre massif, nous n'avons pas achevé les équipements avec des outils de mobilité basiques, ennuyeusement ordinaires mais complètement indispensables ! Les élus ont fortement protesté et leur ont dit : « Ici, vous vous trompez de combat. Nous avons encore besoin de routes et de trains ». C'est, en effet, dans ces comités de massif que les préoccupations locales peuvent et pourront s'exprimer. Je rappelle qu'au sein de chacun d'eux figure un représentant de l'État en la personne du commissaire de massif, lequel est chargé de faire remonter les préoccupations locales

INTÉGRER LA CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES

Installée depuis juillet 2017 et se réunissant jusqu'ici à un rythme semestriel, la Conférence nationale des territoires (CNT) semble aujourd'hui à la recherche d'un nouveau souffle. Voulu comme une instance de dialogue destinée à alimenter un pacte ambitieux de coopération entre l'État et les territoires, elle sert avant tout pour l'État de tribune d'annonces plus ou moins bien perçues (augmentation de 3 milliards supplémentaires des efforts de réduction budgétaire demandés aux collectivités, création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, réduction d'un tiers des parlementaires, suppression pour 80 % des contribuables de la taxe d'habitation, etc.) En outre, la diversité territoriale revendiquée dans l'intitulé même de la CNT ne se retrouve pas dans sa composition. En effet, le collège des associations d'élus ne comprend que celles représentant des strates de collectivités (régions, départements, blocs communaux) à l'exclusion d'associations plus représentatives de territoires spécifiques... telles que l'ANEM - la montagne s'étendant sur près d'un quart du territoire national. Après l'avoir signalé à de multiples occasions, le ministre en charge de la Cohésion des territoires, Sébastien Lecornu, s'est engagé devant le 34^e Congrès, à Morneau, à réparer cette lacune dans les meilleurs délais.

au gouvernement. Nous devons être dans cette logique de coconstruction avec les pouvoirs publics. En outre, cela doit s'enrichir d'une politique de partenariats avec nos autres intervenants.

PLM : *Comment l'ANEM compte-t-elle intégrer la nouvelle donne politique française ?*

A.G. : Nous sommes dans l'attente des propositions de la majorité parlementaire. Nous considérons qu'elle a toute sa place dans une gouvernance tripartite de l'ANEM, respectueuse des sensibilités politiques différentes. Depuis le Congrès, j'ai eu des conversations avec les uns et les autres. On m'a indiqué que le président du groupe LREM devrait arbitrer la question. J'ai bon espoir que la situation se débloque. La porte est ouverte.

PLM : *À quoi répond la formation des élus proposée par l'ANEM ?*

A.G. : C'est une initiative intéressante et je souhaite que les élus de la montagne s'en emparent. D'une part, parce qu'elle leur fournit un service - ce qui est aussi la vocation de l'ANEM. Et, d'autre part, parce qu'elle propose des formations spécifiques sur des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés. Enfin, c'est une façon de réaffirmer que nous sommes à leurs côtés et toujours attentifs à leurs demandes.